

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

CD20190626_17
id. 4647

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

M. BAYLET, M. DESCAZEAX, Mme LE CORRE

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**PROJET DE RESTRUCTURATION
DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET
ORGANISATION DE SERVICES
DU PÔLE DES SOLIDARITÉS HUMAINES
APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉTAILLÉ (APD)**

A l'occasion des orientations budgétaires du 6 mars dernier, le projet de rénovation et d'extension des bâtiments du pôle des solidarités humaines pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a été présenté.

Pour rappel, suite à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée en juin 2016 avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et afin d'assurer au mieux ses missions, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) doit se réorganiser.

Le projet de réaménagement consiste en :

- un regroupement de tous les services de la MDPH au sein du bâtiment de la rue de la Banque,
- la construction d'une extension dans la cour pour créer un accueil et un ascenseur,
- et le réaménagement des services du pôle des solidarités humaines.

L'autorisation de programme affectée à cette opération a été évaluée à 1 800 000,00 € répartis ainsi :

→ Maîtrise d'œuvre :	105 600 €
→ Travaux :	1 320 000 €
→ Missions diverses (OPC, contrôle technique, SPS, études de sol, ...) :	86 400 €
→ Travaux divers et aléas :	168 000 €
→ Achat du bâtiment voisin (achat + actes notariés + bornages) :	120 000 €
TOTAL en € TTC :	1 800 000,00 €

Suite à une consultation, selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret relatif aux marchés publics, l'équipe de maîtrise d'œuvre, constituée de l'Agence d'architecture Arkitekton (De Santi – Zoppis – Lafon) et les bureaux d'études IPB et Becice, a été retenue. Le montant des honoraires s'élève à 105 624,00 € TTC avec un taux de mission de base à 8,58 %.

Ainsi, les études ont pu commencer à partir du 6 Mai 2019.

Avancement du projet :

Après une mise au point de l'esquisse avec le comité technique constitué du personnel, l'équipe de maîtrise d'œuvre a remis l'avant projet (avant projet sommaire et définitif regroupé) le 29 Mai.

L'estimatif des travaux est donc affiné comme suit :

	Travaux de restructuration et d'extension de la MDPH Bâtiment rue de la banque	Travaux de restructuration du bâtiment PSH
Lot 1 : Gros-oeuvre/démolitions	197 000,00 €	41 000,00 €
Lot 2 : VRD/espaces verts	10 000,00 €	
Lot 3 : Étanchéité	9 000,00 €	6 000,00 €
Lot 4 : Plâtrerie/faux-plafonds	75 000,00 €	25 000,00 €
Lot 5 : Menuiseries bois	17 000,00 €	6 000,00 €
Lot 6 : Menuiseries aluminium	55 000,00 €	14 000,00 €
Lot 7 : Serrurerie	15 000,00 €	5 000,00 €
Lot 8 : Revêtements sol/faïences	58 000,00 €	28 000,00 €
Lot 9 : Peintures	40 000,00 €	15 000,00 €
Lot 10 : Plomberie/sanitaire/zing	17 000,00 €	
Lot 11 : Electricité	70 000,00 €	26 000,00 €
Lot 12 : Génie climatique/VMC	145 000,00 €	4 000,00 €
Lot 13 : Ascenseur	22 000,00 €	
TOTAL en € HT :	730 000,00 €	170 000,00 €
TOTAL en € TTC :	876 000,00 €	204 000,00 €
TOTAL travaux TTC :		1 080 000,00 €

Le dépôt du permis de construire est prévu pour début juillet, en parallèle de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises (D.C.E.) en vue d'un lancement d'appel d'offres en septembre, ainsi, suite à la remise des plis et leurs analyses, les travaux pourraient commencer en début d'année 2020, pour une durée prévisionnelle de 1 an.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du 6 mars 2019 relative à la restructuration de la maison départementale des personnes handicapées,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signées en juin 2016 avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'avant projet détaillé relatif aux travaux de restructuration et d'extension de la maison départementale des personnes handicapées et du pôle des solidarités humaines ;
- Approuve, tel que détaillé ci-dessus, le montant prévisionnel de travaux, au stade avant projet (avant projet sommaire et définitif regroupé) à 1 080 000,00 € TTC.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC